

Bonjour à tous,

La voix de son maître a été longtemps le slogan d'un label de musique pour Pathé Marconi, mais c'est aussi, en français, une expression qui vise ceux qui sont plutôt aux ordres pour diffuser une certaine vérité commandée, à défaut d'être capables d'exprimer la vérité tout court.

Comme le dénommé (ou la dénommée ?) Naisa semble davantage relever de cette glorieuse confrérie que de celle des journalistes d'investigation soucieux de disposer des preuves de ce qu'ils avancent, je me permets, à défaut de pâtée, de lui donner un os à ronger afin d'éviter qu'il (elle) ait ensuite un "mauvais foie", allusion à l'expression employée dans son "article", ce qui lui vaudrait en France au moins une mise en cause pour diffamation et allégation mensongère, mais cela serait lui faire trop d'honneur compte tenu de sa déontologie très particulière et constituerait une perte de temps.

Je me borne donc à relever certains éléments et chacun saura ensuite ce que vaudront ses éventuelles "réponses" qu'il (elle) pourra se faire un plaisir solitaire de propager par son média préféré.

- Heureusement que mon intérêt pour la Pétanque malgache est supérieur et avec moins de relents particuliers que celui des anciens dirigeants de la FMP et de leurs complices, sinon la FIPJP n'aurait pas permis la présence de Madagascar au premier championnat d'Afrique de Pétanque des Féminines organisé à Tunis à l'initiative du "tyrannique" président de la CASB, ce que personne n'avait jamais fait depuis des dizaines d'années qu'existent des instances africaines. A ajouter à son crédit la reconnaissance de la Pétanque par l'UCSA et sa première présence aux Jeux Africains à Brazzaville.

En effet la FMP faisait déjà l'objet d'une suspension provisoire et son président était convoqué devant le Comité Exécutif de la FIPJP siégeant en commission de discipline, mais la rencontre à Cotonou entre plusieurs présidents de fédérations africaines, le président Idrissou et le président intérimaire pour Madagascar, Dadah Robinson, avait plaidé en ce sens.

De même c'est l'intérêt bien compris de la FIPJP pour la Pétanque malgache qui a permis au Président Dolys de présenter une équipe aux championnats d'Afrique à Lomé au mois de juin et d'obtenir la qualification de Madagascar pour les championnats du monde 2020 à Lausanne dans la patinoire olympique. Côté "intérêt" j'ajoute que c'est sur ses fonds personnels que Dolys a financé ce déplacement, montrant à ses détracteurs et à diverses autorités qu'il voyait bien où se situait le véritable intérêt de la Pétanque malgache, alors que, pour d'autres, ce terme s'applique davantage à des encaissements !

- Pour ce qui est de l'obligation de la FIPJP de se "soumettre" aux exigences des lois régissant le sport à Madagascar le (la) signataire démontre au moins sa méconnaissance des textes et des principes du sport olympique et international. A cet égard le dernier exemple en date que j'ai cité - mais il en existe des centaines d'autres - relatif au CNO du Koweït, aurait dû lui donner quelques enseignements. Mais il n'est pire sourd que celui qui ne veut entendre !

Si nous connaissons et respectons le droit d'association malgache - cela figure dans le courrier cité du 23 mai -, notre devoir est également de protéger nos membres contre l'utilisation de textes nationaux pour les mettre au pas et essayer de leur faire perdre leur indépendance afin de leur imposer les vues des pouvoirs publics, voire de ceux qu'ils protègent malgré leurs turpitudes.

- Quant aux courriers que m'aurait adressés le MJS je suppose qu'ils ont été envoyés par bateau car je n'ai rien vu arriver depuis le mois de mai. Mais peut-être mon ordinateur est-il rebelle ou bien n'ont-ils pas franchi un écueil malgache dont certains ont pu mesurer la capacité de blocage ? Je suppose que l'auteur(e) de ces lignes n'a pas vérifié la véracité de cette affirmation sinon j'aurais plaisir à en

recevoir les références avec date, adresse et mode d'envoi. Il est vrai que si les renseignements ainsi diffusés sont aussi fiables que l'une ou l'autre des personnes qui auraient pu les fournir il y a de quoi s'interroger.

- Enfin le dernier paragraphe résonne d'une telle sonnerie que je dois remettre les cloches à l'heure :

. Le président Idrissou ne "règne" pas "sans passer par les urnes" : il a été réélu à l'unanimité lors du Congrès de Tunis et, si la prochaine élection n'aura lieu que l'an prochain c'est parce que la CMSB a décidé d'appliquer aux élections dans les confédérations continentales qui dépendent d'elle la règle olympique qui veut que celles pour les sports d'été aient lieu au cours de l'année suivant les Jeux d'été. De plus l'AG de la CASB devra adopter au préalable des statuts respectant les statuts types élaborés par la FIPJP et approuvés par la CMSB

. Quant à moi je pense en effet à cette solution car je n'ai obtenu que 91% des voix lors du dernier Congrès électif de la FIPJP et que j'avais les plus grandes craintes en raison d'une candidature même pas encore annoncée !

. Et, pour Madagascar, je n'ai aucunement l'intention d'intervenir dans l'élection du président de la FSBM qui se fera au cours d'une assemblée générale à laquelle seront conviés par le président actuellement en fonction provisoire, les seuls membres adhérents à cette structure. Liberté d'association -même malgache - oblige : la FSBM est totalement libre d'admettre les membres - joueurs, clubs ou ligues - qu'elle estime dignes d'en faire partie et de refuser ceux qui ne le méritent pas, notamment s'ils ont trempé dans les magouilles et turpitudes condamnées. Vouloir leur imposer cela ou toute autre tentative pour remettre dans le circuit les anciens "maffieux" et leurs complices serait en contradiction avec une résolution de l'AG de l'ONU de 2014 sur l'autonomie du sport et constituerait une ingérence dans le fonctionnement d'une fédération, sans cesse condamnée par le CIO car non conforme aux principes de la Charte Olympique, notamment à la non-ingérence des autorités politiques.

C.AZEMA, Président de la FIPJP